

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le six décembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Etaient présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, LETIEN Hervé, DUBOIS Anthony, TABURET Valérie, PINTO Miguel, LOUVET Marie-Ange, LEPAUVRE Daniel.

Absent : RAISON Serge

Monsieur LETIEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↔ Chemin « Les Macées » ;
- ↔ Travaux bâtiments communaux (Mairie et Eglise) ;
- ↔ Numérotation habitations du bourg ;
- ↔ Congrégation des Sœurs Franciscaines ;
- ↔ Assurance du Personnel ;
- ↔ Délibérations diverses ;
- ↔ Questions diverses (Bail garages, nomination agent recenseur, décorations Noël, Vœux du Maire, Comice 2013, etc.)

I – Chemin « Les Macées »

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 29 juin dernier, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité que la CDC du Pays d'Andaine prenne en charge les travaux pour la réalisation d'un chemin au lieu-dit « Les Macées ».

Elle s'est rendue sur place avec le président de la CDC la semaine dernière pour faire avancer le dossier.

La commune vendra le chemin à Mr Perret et Mme SOURKOFF au prix de 0.50 € / m². En contrepartie, elle devra lui acheter une bande terrain au même prix. Chacune des parties devra payer les frais de géomètre et de notaire qui lui incombent.

Il faudra procéder à une enquête publique.

La CDC pourra alors réaliser les travaux pour aménager un nouveau chemin sur le terrain communal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

II- Travaux bâtiments communaux

- mairie

Le Capitaine Férard, pompier du SDIS chargé de la sous commission de sécurité des ERP est venue pour une visite du Centre Clairefontaine. A cette occasion, Madame le Maire lui a demandé de passer pour voir si les travaux du logement communal au-dessus de la mairie sont conformes, et pour qu'il lui confirme qu'aucune autorisation n'est à solliciter.

Malheureusement, il a été surpris d'apprendre que Madame le Maire avait été mal informée : en effet, les travaux prévus sont non seulement soumis à autorisation, mais il faut également revoir tous les matériaux, hautement inflammables ...

Les travaux ont donc immédiatement été suspendus.

Madame le Maire ajoute qu'après en avoir longuement discuté avec le Capitaine Férard, il semble difficilement envisageable (voire impossible) de mener le projet à son terme. Les conditions ne sont pas réunies pour respecter les normes d'accessibilité et de sécurité. Même si les travaux sont faits pour rénover le logement, il faut obligatoirement qu'il soit rendu accessible aux personnes handicapées, pour éviter toute discrimination.

Elle propose donc de mettre un terme au projet et demande aux Conseillers Municipaux s'ils envisagent une autre utilisation pour ces locaux.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident qu'il faut se renseigner du coût de l'installation d'un ascenseur pour rendre l'étage de la mairie accessible. Ils chargent Madame le Maire de faire faire un devis.

- église

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux prévus à l'église sont terminés. Sa réouverture est donc autorisée, c'est pourquoi elle a pris un arrêté en ce sens.

Le ménage a été effectué par l'Anaïs de Domfront (pour la somme de 370.38 €). Les bancs récupérés chez les Sœurs ont été installés à la place des chaises.

Elle ajoute que le montant facturé est moins élevé que celui initialement prévu (17 430 € pour Yves GACK, maître verrier, au lieu de 31 500 € et 24 012.81 € pour l'entreprise de maçonnerie BODIN au lieu de 23 244.98 € soit un coût total de 41 442.81 € au lieu de 54 744.98 €).

III – Numérotation des habitations du bourg

Comme convenu lors de la précédente réunion, Madame le Maire s'est renseignée pour la numérotation des habitations située route du Gué Fouché, sur la commune de la Baroche-sous-Lucé.

De plus, elle a demandé avis au bureau du Conseil des Maires qui lui a fait savoir qu'elle ne doit en aucun cas considérer ces habitations comme étant sur le territoire de sa commune : elles ne doivent pas être numérotées sur Perrou, et l'adresse de ces logements doit être faite sur la Baroche-sous-Lucé (pouvoir de police du Maire). Le Conseil des Maires a ajouté qu'il ne faut plus accepter les demandes de démarches administratives faites par les habitants de la Baroche-sous-Lucé (demande de carte d'identité, sorties de territoires etc.) qui doivent être enregistrées dans leur mairie de domicile.

Elle va donc faire parvenir un courrier aux personnes concernées pour leur demander de procéder dans les plus brefs délais à un changement d'adresse, et les informer qu'à compter de ce jour aucun document administratif ne leur sera délivré.

Le Conseil Municipal accepte.

IV – Congrégation des Sœurs Franciscaines

Madame le Maire et ses adjoints ont assisté à une réunion le 23 novembre dernier, entre les Sœurs, la société Albepierre et des amis des Sœurs, au sujet du projet qui leur a été présenté.

Au jour d'aujourd'hui la Commune n'est pas plus avancée car les informations sont divergentes. Les Sœurs doivent prendre une décision le 20 décembre prochain.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil Municipal. Madame Louvet propose que la commune réfléchisse elle aussi à la création d'un groupe de travail susceptible de trouver une utilisation de ces locaux et de proposer un projet à la Congrégation.

Au final, les membres du Conseil Municipal décide de ne rien ajouter pour le moment, étant entendu que la décision du 20 décembre sera cruciale.

V – Assurance du Personnel

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 27 mars dernier le Conseil Municipal décidait de participer à une consultation lancée par le Centre de Gestion pour l'assurance du personnel territorial.

Actuellement la Commune souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel (avec une franchise de 10 jours) pour les taux de 4.62 % pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.07 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

A compter du 1^{er} janvier 2013 ces taux vont augmenter à 5.30 % pour les CNRACL et diminuer à 0.90 % pour les IRCANTEC.

Pour les mêmes garanties (franchise 10 jours) le Centre de Gestion propose un taux de 5.90 % pour les CNRACL et de 1 % pour les IRCANTEC.

Madame le Maire propose de conserver le contrat GROUPAMA.

Le Conseil Municipal décide de conserver le contrat avec Groupama, franchise 10 jours aux conditions précédemment énoncées.

VI - Délibérations diverses :

- Bail garage :

Le conseil municipal a plusieurs fois délibéré pour accepter le bail de location des anciens garages des Sœurs. Or, Monsieur TABURET Lionel a acheté ces garages. Il faut donc modifier le bail de location et prendre une délibération pour autoriser Madame le Maire à le signer. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce nouveau bail.

- ATESAT

La convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) signée pour la période 2010 - 2012, arrive à expiration.

Il faut la renouveler, Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette présente convention. Il accepte.

- Demandes de subventions :

- **Sacré Cœur La Chapelle d'Andaine :** Madame le Maire donne lecture d'un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école, pour 1 enfant de la commune scolarisé dans cet établissement. Madame le Maire propose de ne pas répondre favorablement à cette demande au motif que la commune fait partie du SIVOS d'Andaine : les enfants de Perrou peuvent donc être scolarisés à l'école de Juvigny-sous-Andaine. Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de participation et charge Madame le Maire d'en informer l'école.
- **Déficit cantine La Chapelle d'Andaine :** Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Commune de la Chapelle d'Andaine, concernant une demande de participation à la prise en charge du déficit de la cantine scolaire. Pour les mêmes raisons invoquées ci-dessus, le Conseil Municipal décide de ne pas participer et charge Madame le Maire de la faire savoir à Monsieur le Maire de La Chapelle d'Andaine.

VII - Questions diverses.

- **Chauffage scierie :** Madame le Maire a été contactée par l'office HLM Orne Habitat pour lui signaler qu'il y a des problèmes de chauffage dans les quatre logements situés dans le lotissement « Les Bruyères ». En effet, une entreprise de maintenance a dû intervenir à plusieurs reprises pour constater au final que l'eau du circuit est boueuse. Orne Habitat a donc fait installer des filtres et a demandé à la Commune de contacter la scierie pour savoir d'où vient le problème. Il s'avère que l'eau utilisée est pompée dans un puits. Monsieur Bahier s'est engagé à faire le nécessaire. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de se renseigner auprès de la société que est intervenue pour les réparations dans les logements Orne Habitat, pour connaître l'origine des dysfonctionnements.
- **Panneau route du Gué Fouché :** Madame le Maire va prendre un arrêté pour reculer le panneau de limité d'agglomération sur la route du Gué Fouché,
- **Agent recenseur :** Monsieur Gilles PERRET a été nommé agent recenseur. Pour information, le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.
- **Installation des décorations de Noël :** samedi 8 décembre.
- **Père Noël :** vendredi 21 décembre à 17 heures pour le Foyer de vie et à 18 heures pour les enfants de la commune.
- **Cérémonie des Vœux du Maire :** vendredi 11 janvier 2013 à 20h30.

- Comice 2013 : les élections de la reine pour le secteur de Juvigny, Beaulandais, Perrou, Lucé, Loré, La Baroche sous Lucé, Saint Denis de Villenette et Sept-Forges aura lieu le 19 janvier 2013 à Juvigny. Un pot au feu sera servi à la salle polyvalente de Juvigny, les tickets sont en vente. Il faut aussi quelques bénévoles pour l'installation de la salle ainsi que pour le service. A ce jour nous n'avons aucune candidate pour Perrou. Une autre soirée pour élire la reine du secteur de Bagnoles de l'Orne, La Chapelle d'Andaine, Haleine, Tessé Froulay et Geneslay sera organisée le 16 février à la Chapelle d'Andaine. Suite à cela, le 9 mars, l'élection finale désignera la reine du Comice 2013. Cette soirée sera organisée à Bagnoles avec un animateur et l'orchestre Marcel Roulleaux (7 musiciens). Le défilé des chars aura lieu le dimanche 25 août à Juvigny-sous-Andaine et le lundi 26 à Bagnoles de l'Orne. Madame le Maire ajoute qu'étant donné que le thème est « les années 1920 », le char sera réalisé sur le sujet de l'école d'autrefois.
- Enveloppes personnalisées : Madame le Maire présente 2 modèles. Le Conseil Municipal décide de retenir l'enveloppe avec le logo de la Commune, mais avec un motif plus petit et avec moins de renseignements (coordonnées du site internet uniquement).
- Vente Ecole : Madame le maire a rendez-vous chez Maitre Monnier, mercredi 12 décembre avec Mademoiselle Guinée et Monsieur Bon, afin de commencer la transaction.
- Documentation micro stations d'épuration : Madame le Maire présente une documentation qui lui a été déposée en mairie, sur les micro-stations d'épuration des eaux usées pour les particuliers. Elle ajoute que dans le cadre du SPANC et suite aux contrôles qui ont été effectués, certains administrés pourraient être intéressés par ce système. Les coordonnées de l'entreprise sont disponibles en mairie.
- Départ de Monsieur JAMET : Madame le Maire a été informée que Monsieur JAMET, Receveur Municipal, va quitter la Trésorerie de Domfront. Madame Anne-Claire LEGRAS devrait lui succéder dès le 1^{er} janvier 2013.
- Fermeture déchetterie : la déchetterie de Juvigny sous Andaine sera fermée les lundis 24 et 31 décembre 2012 de 14h à 18h.
- Inscriptions listes électorales : Madame le Maire rappelle que les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent faire la démarche en mairie jusqu'au 31 décembre. La mairie sera fermée mais une permanence sera assurée le lundi 31 décembre de 9h à 12h.

Autres questions des membres du Conseil Municipal :

NEANT

Séance terminée à 22h15.

Le Maire,